

## Création de l'Association des Dons de Corps

Notre association a pour objet :

- de faciliter, aux plans pratique, technique et humain, les Dons de Corps.
- d'offrir au Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine de Nantes des possibilités plus étendues d'enseignements et de recherche fondamentale.
- de favoriser les applications biomécaniques ainsi que le développement des techniques chirurgicales.

Or, il est admis que, réduit à se seules ressources, un laboratoire d'Anatomie ne peut faire face à l'ensemble de des tâches, pourtant indispensables.

Ceci a donc généré la création de notre association dont les buts sont multiples :

- donner toutes les informations utiles pour procéder à un Don de Corps.
- Veillez scrupuleusement au respect de votre décision.
- Dispenser vos proches d'avoir à organiser et supporter les frais de transport du Corps du lieu du décès au Laboratoire d'Anatomie.
- Améliorer les moyens de travail du Laboratoire.

Auxquels s'ajoutent :

- l'embaumement nécessaire dans l'attente de servir à la science.
- la mise en bière, le transport et l'incinération.
- l'entretien du Jardin du Souvenir, en hommage aux Donateurs (Cimetière de Montreuil-Juigné, Maine et Loire).

Le Centre d'Etude et de Recherche en Anatomie de Nantes (CERAN) a été créé le 25 février 1991 suite à l'impossibilité pour le laboratoire d'Anatomie et la Faculté de faire face à ces dépenses. Effectivement, nous ne pouvons totalement assumer les frais de toutes ces procédures sans la participation des Donateurs sous forme de Don. Les fonds recueillis le sont à partir d'un Convention d'Assurances dite « Epargne Funéraire ». Ce versement est unique et définitif.

Une conférence de presse du 23 mai 1991 au titre explicite, *“Payer pour donner son corps”*, informe le public des modifications d'acceptation des dons de corps.

Outre le fait de rappeler l'existence d'un tel service dans sa ville, le journaliste informait le public qu'un tel don nécessite un budget qui représente le tiers du budget total de la faculté de médecine et que le service se trouve dans l'impossibilité d'assumer à lui seul le transport des corps, leur traitement et l'incinération. Il indiquait donc que la seule solution pour remédier à cet obstacle est de faire participer le donateur à cette prise en charge.

La création du Centre d'Etude et de Recherche en Anatomie de Nantes a donc pour objectif d'aider les donateurs dans leur démarche et de maintenir les activités d'enseignement et de recherche nécessitant le recours aux cadavres humains. Les statuts expliquent les objectifs d'acceptation des dons de corps : *“Le but de l'association est de faciliter l'accueil des donateurs dans leur démarche pour le don de corps afin de permettre au laboratoire d'Anatomie de disposer de moyens plus performants dans la recherche médicale, dans le développement des techniques chirurgicales avec des échanges scientifiques en rapport avec la recherche anatomique et dans l'enseignement”*.